RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE FELLETIN

Liberté

Egalité Fraternité



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du vendredi 18 novembre 2016 à 20h30

Convocation par le Maire, Jeanine PERRUCHET, par courrier électronique vendredi 11 novembre 2016.

Présents:

Mme Jeanine PERRUCHET, M. Wilfried CELERIEN, Mme Corinne TERRADE, M. Christophe NABLANC, Mme Martine PAUFIQUE-DUBOURG, Mme Françoise BOUSSAT, Mme Joëlle GILLIER, M. Benoît DOUEZY, M. Roger LE BOURSE, M. Michel AUBRUN, Mme Manon THIBIER, Mme Renée NICOUX, M. Dominique VANONI, Mme Marie-Hélène FOURNET, M. Didier RIMBAUD

POUVOIRS

- Philippe GILLIER → pouvoir en faveur de Jeanine PERRUCHET
- Philippe COLLIN → pouvoir en faveur de Benoît DOUEZY
- Joëlle MIGNATON → pouvoir en faveur de Joëlle GILLLIER
- Anne-Marie PONSODA → pouvoir en faveur de Wilfried CELERIEN

SECRETAIRE DE SEANCE

Manon THIBIER

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte-rendu de la séance du 23 Septembre 2016 est adopté par 15 voix pour et 4 abstentions (Renée NICOUX, Dominique VANONI, Marie-Hélène FOURNET, Didier RIMBAUD) .

ORDRE DU JOUR

Il est proposé au conseil d'ajouter <u>4 nouveaux points</u> à l'ordre du jour :

- 1. Eclairage public : demande de subvention au Parc Naturel Régional de Millevaches pour une nouvelle tranche de travaux de mise à niveau des équipements
- 2. Subvention à l'association COURT-CIRCUIT
- 3. Délégation de service public pour la gestion du centre-équestre : présentation du rapport annuel
- 4. Droit de préemption urbain
- 5. Réhabilitation de la diamanterie : demande de subvention à la Région Nouvelle Aquitaine
- 6. Indemnités du Trésorier
- 7. DM1 Assainissement
- 8. *Motions AMAC*

QUESTIONS DIVERSES

1. Eclairage public : demande de subvention au Parc Naturel Régional de Millevaches pour une nouvelle opération de mise à niveau de l'éclairage public

Présentation de Christophe NABLANC

Le 23 septembre, le conseil municipal a accepté de répondre à un appel à projet lancé par le Parc Naturel Régional de Millevaches dans le cadre du programme « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEP-CV) permettant le financement de travaux d'investissements ayant pour objet la réalisation d'économies d'énergie sur l'éclairage public, au taux de 80 %, avec l'assistance technique et financière du Syndicat départemental d'énergie de la Creuse (SDEC).

Le conseil a approuvé le principe de lancer une $3^{\text{ème}}$ tranche de travaux à réaliser sur les 2 ans à venir, pour le remplacement de luminaires obsolètes par des luminaires plus économes en énergie, sur les voies principales de la commune ainsi que le renouvellement des réseaux en cas de vétusté constatée par le SDEC, pour un montant maximum de **90 000** ϵ ;

Dans l'intervalle le SDEC a établi la proposition jointe à la convocation. Cette proposition comporte 3 options de luminaires décrits dans les fiches techniques annexées au document. Il est précisé qu'il faudra ajouter des travaux de mise en conformité des réseaux, imposés par une nouvelle norme, qui n'ont pu être estimés, mais qui feront l'objet d'une subvention du SDEC au taux de 80% du montant HT.

Il est proposé au conseil municipal

DE DECIDER del ordre de provinc des 1 voies concernees.
□ Route d'Ussel
☐ Route de Tulle 13 à remplacer
☐ Route de Crocq
☐ Avenue Joffre
DE SE PRONONCER sur l'un des 3 types de luminaires proposés et d'approuver le plan de financement
correspondant:

DE DECIDER del'ordre de priorité des 4 voies concernées.

☐ 1er type de luminaires : Eclatec ECLAT

Dépense	Montant € HT	Montant TTC	Recettes	Montant € HT	Taux
Coût des travaux de remplacement	67 493,73	80 992,47	Subvention PNR (TEPCV)	53 994,98	80 %
des luminaires	07 493,73	00 992,17	Autofinancement	13 498,75	20 %
TOTAL	67 493,73	80 992,47	TOTAL	67 493,73	100%

☐ 2ème type de luminaires : Comatelec VOLTANA

Dépense	Montant € HT	Montant TTC	Recettes	Montant € HT	Taux
Coût des travaux de remplacement	63 665,73	76 398,87	Subvention PNR (TEPCV)	50 932,58	80 %
des luminaires	05 005,75	70 390,07	Autofinancement	12 733,15	20 %
TOTAL	63 665,73	76 398,87	TOTAL	63 665,73	100%

\square 3^{ème} type de luminaires : BENITO ELIUM

Dépense	Montant € HT	Montant TTC	Recettes	Montant € HT	Taux
Coût des travaux de remplacement	67 835,61	81 402,73	Subvention PNR (TEPCV)	54 268,48	80 %
des luminaires	07 055,01	01 402,73	Autofinancement	13 567,12	20 %
TOTAL	67 835,61	81 402,73	TOTAL	67 835,61	100%

D'AUTORISER Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Parc Naturel Régional de Millevaches pour le financement de cette opération au taux de 80 %.

D'APPROUVER le principe du renouvellement des réseaux sur ces 4 voies, pour un coût restant à définir, moyennant une subvention du SDEC de 80% du montant HT des travaux ;

Débat

Christophe NABLANC indique qu'il y a 110 lanternes à remplacer. Les nouvelles lanternes permettront de faire 75 % d'économie d'énergie, à condition d'éteindre six à huit heures par nuit.

Didier RIMBAUD explique qu'il serait intéressant de choisir des lanternes qui s'intégreront dans l'environnement du bourg de Felletin. Il cite en exemple celles de la commune de Masgot, dont il a participé au renouvellement.

Christophe NABLANC répond que les voies concernées sont qualifiées de « routières » et qu'il y a une norme à respecter. De plus, l'opération comporte des impératifs de dates.

A la demande des membres du conseil, compte tenu de l'importance de l'aspect esthétique, Jeanine PERRUCHET propose de demander au SDEC de fournir des échantillons et de reporter à une prochaine séance le choix des lanternes, afin de pouvoir se prononcer au vu des échantillons.

2. Subvention à l'association COURT-CIRCUIT

Présentation de Wilfried CELERIEN

L'Association COURT-CIRCUIT a sollicité une subvention de fonctionnement de 400 € pour l'année 2016.

Il est demandé au conseil municipal

D'ACCORDER à l'Association COURT-CIRCUIT une subvention de fonctionnement de 400 € pour l'année 2016.

D'AUTORISER le Maire à mandater la dépense correspondante.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
15	19	19	0	0

3. Délégation de service public pour la gestion du centre-équestre : présentation du rapport annuel

Présentation de Jeanine PERRUCHET

La gestion du centre équestre a été déléguée à Jérôme PEYROUX au 1^{er} janvier 2015.

Conformément à ses obligations, Jérôme PEYROUX a remis son rapport pour l'année écoulée, comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. (Article L1411-3 du code général des collectivités territoriales)

Ce rapport a été joint à la convocation.

Il est demandé au conseil municipal

DE PRENDRE ACTE du rapport du délégataire pour la gestion du centre équestre pour l'année 2015.

Débat

Dominique VANONI observe que les résultats d'exploitation sont très serrés.

Renée NICOUX indique qu'on a la chance d'avoir un gestionnaire qui s'investit beaucoup.

Françoise BOUSSAT ajoute que le changement de TVA n'a pas été favorable au centre équestre.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
15	19	19	0	0

4. Droit de préemption urbain

Présentation de Jeanine PERRUCHET

Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, la commune a reçu notification des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) ci-après :

Date	Adresse	Réf cadastrales	Anciens propriétaires	Nouveaux propriétaires
27-oct-16	14 rue Coudert	AK 415 et AK 417	SCI Le Petit Galop SCI OCCHIMUNITI Jean-Claude	FERRON Céline
20-oct-16	3 rue des Mayades	AL 189	LEBUYS Martine	NGUYEN ThanhThienTho
19-oct16	10 rue Terrefume	AL 34 et 70	PRADELLE Philippe	
13-oct16	25 rue de Beaumont	AK 242 et 243	BIENARIVE Patrice	HIRLINGER Michael
27-oct16	Rue de Beaumont	AK 60	SIMON Jean-Jacques	DELARBRE Jean-Louis
27-oct-16	66 rue de Beaumont	AM 208 209 et 210	SIMON Jean-Jacques	FOURNET Florian et MOREAU Elodie

Il est proposé au conseil Municipal

DE RENONCER à l'exercice du droit de préemption urbain sur les aliénations susvisées.

Débat

Véronique DAVID, à la demande de Jeanine PERRUCHET, précise que le nom de l'acquéreur du n°10 rue de Terrefume ne figure pas dans la DIA.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
15	19	19	0	0

5. Réhabilitation de la diamanterie : demande de subvention à la Région Nouvelle Aquitaine

Rapport de Christophe NABLANC

Le 18 septembre 2015 le conseil municipal a approuvé le projet de réhabilitation de la diamanterie et a autorisé Madame le Maire à signer avec la FONDATION DU PATRIMOINE une convention pour le lancement d'une campagne d'appel au mécénat populaire et a approuvé le plan de financement de l'opération.

La convention avec la FONDATION DU PATRIMOINE a été signée le 29 juillet 2016, pour un montant éligible de $448\ 000\ \in\ HT$.

La Région Nouvelle Aquitaine contribue aux souscriptions publiques pour la restauration de bâtiments présentant un intérêt patrimonial manifeste appartenant à des communes de moins de $2\,000$ habitants, pour des travaux d'un montant minimum de $100\,000 \in HT$. Le montant de la subvention est forfaitaire et s'élève à $5\,000 \in P$ pour les édifices non protégés.

Il est proposé au conseil Municipal

D'AUTORISER Madame le Maire à solliciter auprès de la Région Nouvelle Aquitaine une subvention de 5 000 €.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
15	19	19	0	0

6. Indemnités du Trésorier

Rapport de Christophe NABLANC

M. Grégory FERINGAN assure les fonctions de comptable public de la commune depuis le 1^{er} mars 2010. En plus des fonctions de comptable public, il fournit à la collectivité des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. En contrepartie il bénéficie d'une rémunération calculée sur la base de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires afférentes aux trois dernières années, hors opérations d'ordre, conformément à l'arrêté du 16 décembre 1983 ;

Il ressort de l'état liquidatif présenté par M. Grégory FERINGAN en date du 3 novembre 2016 que le montant de son indemnité pour 2015 s'élève à 669,29 € brut / 610,01 € net ;

Etant précisé que les crédits correspondant sont prévus au budget;

Il est proposé au conseil Municipal

D'AUTORISER Madame le Maire à mandater les indemnités du Trésorier pour le montant de 669,29 € brut / 610,01 € net.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
15	19	10	0	0

7. DM1 Assainissement :

Présentation de Christophe NABLANC

L'un des emprunts pour le budget du service Assainissement est à taux variable, avec une échéance de remboursement fixe. Pour 2016 le taux d'intérêt de l'emprunt a diminué, entraînant une augmentation de l'amortissement du capital de 251,71 €. Il convient d'ajuster les crédits en conséquence, par prélèvement sur le chapitre des immobilisations.

Il est proposé au conseil Municipal

D'ADOPTER la décision budgétaire modificative n°1 pour le budget annexe Assainissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT – Dépenses AUGMENTATION DE CRÉDITS					
	Budget avant DM Budget après DM				
2313 Constructions	7 956,23	-251,71	7 704,52		
SECTION D'INVESTISSEMENT – Dépenses DIMINUTION DE CRÉDITS					
1641 Emprunts en euros	23 229,44 + 251,71 23 229,44				

D'AUTORISER Madame le Maire à passer les écritures correspondantes.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
15	19	19	0	0

8. Motions AMAC:

Rapport de Corinne TERRADE

Lors de l'Assemblée Générale des Maires et Adjoints de la Creuse qui s'est tenue le 15 octobre dernier, les 4 motions suivantes ont été approuvées à l'unanimité :

■ Motion sur le maintien du service départemental des domaines

La suppression envisagée du service des domaines, au plan départemental, par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), constitue un nouveau repli des services publics de proximité.

Cette mesure serait préjudiciable pour les collectivités locales et notamment les petites communes.

En effet, les collectivités territoriales sont tenues de saisir ce service en cas d'acquisition (d'un montant d'au moins 75 000€) ou de cession immobilière, dès le premier Euro (pour les communes de plus de 2000 habitants ou les intercommunalités).

Une saisie « officieuse » du service des domaines est également possible, en deçà du seuil de 75 000€, afin de permettre aux petites collectivités de bénéficier de cette expertise.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) envisagerait désormais de relever ce seuil à 200 000€ pour les acquisitions ! De plus, les demandes « officieuses » ne seraient plus traitées.

Cette consultation répond pourtant à plusieurs impératifs : transparence, sécurité juridique, conformité des transactions au prix du marché, égalité des citoyens devant les acquisitions publiques.

Le service des domaines pourrait donc, à l'avenir, être géré à un niveau supra-départemental, sans que l'on sache si la nouvelle entité sera gérée à l'échelle de l'ex-région Limousin ou de la région Nouvelle-Aquitaine.

Dès lors, les collectivités seraient tenues de réaliser elles-mêmes leurs estimations. Des inégalités risquent alors de se faire jour entre celles qui auront les moyens de faire réaliser ces estimations par d'autres professionnels de l'immobilier et celles qui ne le pourront pas.

Cette suppression risquerait également de générer des suspicions, voire de créer des conflits, sur les avis rendus par d'autres organismes dont l'impartialité pourrait être remise en cause.

Elle compliquerait inutilement la tâche des collectivités locales dans la gestion de leurs opérations immobilières et générerait donc un surcoût considérable pour des collectivités locales déjà exsangues financièrement.

Une nouvelle fois, c'est la perte d'un service public de proximité qui pourrait être à déplorer, sur le territoire creusois.

Les élus de l'AMAC réunis en Assemblée générale, le 15 octobre 2016, demandent à l'Etat de maintenir le service départemental des domaines.

■ MOTION sur le maintien des services de santé

Faisant suite à une alerte d'avril 2016 de notre collègue d'Aubusson concernant le maintien des services de santé sur notre territoire, le rassemblement du 29 mai à Aubusson où parlementaires, élus, personnels de santé ont démontré, par leur présence nombreuse, une réelle inquiétude,

Les élus de l'AMAC réunis en Assemblée générale, le 15 octobre 2016, demandent

- la mobilisation de TOUS pour que les services de santé soient préservés et que la vie continue dans nos territoires ruraux, particulièrement sur le bassin hospitalier d'Aubusson.
- l'intervention de nos parlementaires auprès du ministère, comme ils s'y étaient engagés lors de la manifestation du mois de mai dernier.

■ Motion sur la nouvelle carte des zones défavorisées

Une nouvelle carte des zones défavorisées vient d'être présentée par le Ministère de l'Agriculture.

La Commission européenne a donné de nouveaux critères pour définir les zones soumises à contraintes naturelles et les Etats membres doivent proposer de nouvelles cartes pour une application dès la déclaration de la PAC 2018.

La zone de montagne reste, la zone de piémont et la zone défavorisée simple (ZDS) ne font plus qu'un.

Il reste à définir les zones soumises à contraintes spécifiques.

26 communes creusoises, dans l'état actuel des travaux, ne seraient plus classées en zone défavorisée simple, sur la base de critères agronomiques.

Rappelons que 1 des 8 critères biophysiques doit être rempli sur 60% des surfaces d'une commune, pour qu'elle soit classée en zone défavorisée simple.

Or, l'impact économique de la perte de l'ICHN risque d'être désastreux pour les agriculteurs et par conséquent pour l'économie creusoise. Ainsi, l'une de nos collègues concernée chiffre localement cette possible diminution de revenu entre 3500€ et 8000€ par an et par exploitation, selon l'activité exercée.

Cette indemnité est nécessaire pour pouvoir maintenir l'exploitation des surfaces en herbe, dans un département où l'élevage prédomine (la Creuse possède le troisième cheptel national de vaches allaitantes) et où les contraintes naturelles ne permettent pas de diversifier les productions.

Enfin, la situation de la Creuse n'est pas comparable avec celle d'autres territoires, où l'élevage intensif peut avoir un impact sur l'environnement, et ne justifie donc pas les délimitations prévues par cette nouvelle carte.

Les élus de l'AMAC réunis en Assemblée générale, le 15 octobre 2016,

- Demandent à l'Etat la révision de la nouvelle carte des zones défavorisées.
- Demandent à l'Etat que l'ensemble du département de la Creuse soit classé en zone défavorisée.

■ Motion de défense du service public ferroviaire

Suite à la communication par le Gouvernement le 21 juillet 2016 des 6 lignes maintenues au titre des Trains d'Equilibre du Territoire sous la responsabilité de l'Etat, il s'avère qu'USSEL-MONTLUÇON-PARIS et BORDEAUX-LIMOGES-GUERET-MONTLUÇON-LYON perdent leur statut de lignes nationales, le caractère de lignes d'aménagement du territoire ne leur étant plus reconnu.

La Ligne BORDEAUX-LYON, déjà abandonnée au bénéfice des cars Flixbus avec arrêt à GUERET depuis 6 mois, vient de connaître son épilogue : l'arrêt de cette solution alternative jugée non rentable.

Actuellement aucune possibilité collective n'existe pour relier la capitale régionale BORDEAUX, et les usagers sont dans l'expectative et le désarroi.

Considérant:

- que le transport ferroviaire est un véritable outil d'aménagement du territoire,
- qu'il est indispensable au développement économique,
- qu'il est respectueux des enjeux énergétiques et environnementaux,
- qu'il est un des moyens de déplacement les plus sûrs,

Les élus de l'AMAC réunis en Assemblée générale, le 15 octobre 2016, demandent :

- le rétablissement du caractère national des liaisons USSEL-MONTLUÇON-PARIS et BORDEAUX-LIMOGES-GUERET- MONTLUÇON-LYON,
- la modernisation par l'électrification et la mise en double voie,
- le choix du trafic ferroviaire plutôt que routier,
- le développement de l'activité ferroviaire voyageur et fret et l'adaptation des horaires de desserte,
- la présence de cheminots dans les principales gares.

Il est proposé au conseil Municipal

D'APPORTER SON SOUTIEN aux 4 motions : maintien du service départemental des domaines, maintien des services de santé, nouvelle carte des zones défavorisées, défense du service public ferroviaire

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
15	19	19	0	0

QUESTIONS DIVERSES

Rappel sur le questionnaire PNR « Ville porte » :

Martine DUBOURG

A l'occasion de la mise en œuvre de la prochaine Charte du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, les 4 villes-portes du Parc : Eymoutiers, **Felletin**, Meymac et Treignac travaillent à la valorisation et la mise en œuvre de ce statut. Dans ce cadre, les habitants sont invités à faire connaître leur point de vue en répondant à un questionnaire.

Le questionnaire est accessible sur www.felletin.fr

Une synthèse des questionnaires sera faite. Les retours pourront faire émerger des idées nouvelles.

Renée NICOUX demande si le principe c'est de retenir une ville avec un thème.

Martine DUBOURG répond que l'on retient chaque ville avec sa spécificité.

Autres questions

Renée NICOUX demande que l'on fasse un point sur les logements communaux loués.

Jeanine PERRUCHET répond que l'appartement situé au dernier étage de la médiathèque n'est pas loué et qu'il n'est pas nécessaire de faire valider en Conseil Municipal la conclusion d'un bail de moins de 12 ans.

Marie Hélène FOURNET observe que l'état des routes est inquiétant notamment le bas de la rue de la Maison Rouge, la Route de Crocq et la rue Coudert.

Christophe NABLANC répond qu'on pourrait réunir une commission travaux pour faire le point.

AGENDA

- **jeudi 15 décembre** à 19h00 à la salle du bas de l'espace Tibord du Chalard : repas avec les agents
- vendredi 16 et samedi 17 décembre au gymnase : marché de Noël
- mercredi 21 décembre : prochain conseil municipal
- **vendredi 6 janvier** à 18h30 à la salle polyvalente : vœux

La séance est levée à 21H30